

DEPARTEMENT
DE LA
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°123

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 SEPTEMBRE 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le 22 septembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 16 septembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de ville - Salle du Conseil à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaient présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, BOUZIDI Zakia, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, ALLAIN Philippe, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, OZHAN Mizgin, FAUCHEUX Gilbert, ANQUETIL Marie Amelie, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, GUERRIEN Marc, KARMAN Jean jacques, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : BELAIR Katalyne, YAOU Fatima, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusé : EMEL Maryse .

Représentés par :

Monsieur Zishan BUTT
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Nadege NIFEUR
Madame Christiane DESCAMPS
Madame Annie VACHER

Madame Safia BOUCHA
Madame Marie-francoise MESSEZ
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Margaux HOUIS
Madame Sandrine DESIR
Monsieur Alain DESCAMPS
Monsieur Jean Paul GILLY
Monsieur Miguel MONTEIRO
Madame Solene DA SILVA

Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Marc GUERRIEN
Monsieur Pierre SACK
Madame Maria Elisabete
GONCALVES PEIXOTO
Monsieur Jean jacques KARMAN
Monsieur Jerome LEGENDRE
Madame Yasmina BAZIZ
Madame Mizgin OZHAN
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Dominique DANDRIEUX
Monsieur Gilbert FAUCHEUX
Madame Ling LENZI
Monsieur Philippe ALLAIN

Secrétaire de séance : Mizgin OZHAN

DGA Administration Générale/ Direction du Conseil et des Affaires
Juridiques/Service des Affaires Juridiques et du Domaine

**OBJET : Modification de la désignation des représentants du Conseil municipal
aux seins des Conseils d'Écoles élémentaires Jean MACE et CONDORCET**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Mizgin OZHAN,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-33 ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.411-1 et D.411-1 et suivants ;

Vu la délibération n°54 du Conseil municipal du 20 juillet 2020 ;

Vu la délibération n°189 du Conseil municipal du 9 décembre 2021 ;

Considérant qu'il est institué dans chacune des écoles un Conseil d'école conformément aux dispositions précitées du Code de l'éducation ;

Considérant que le Maire ou son représentant est membre de droit au sein des Conseil d'écoles ;

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation de représentants au sein des Conseil d'écoles ;

Considérant que Monsieur Lewis CHARTIER était représentant du Conseil municipal au sein de l'école Jean MACE ;

Considérant que Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO était représentante du Conseil municipal au sein de l'école CONDORCET ;

Considérant la nécessité d'actualiser la liste des représentants de la Ville au sein du Conseil des écoles élémentaires de Jean MACE et CONDORCET, suite à un réajustement ;

Considérant la proposition de remplacement de Monsieur Lewis CHARTIER par Monsieur Massinissa HOCINE au sein du Conseil de l'école élémentaire de Jean MACE ;

Considérant la proposition de remplacement de Madame Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO au sein du Conseil de l'école élémentaire CONDORCET par Madame Solène DA SILVA ;

Adoption à la majorité par 44 pour , 5 se sont abstenus(Marc GUERRIEN , Jean jacques KARMAN, Pierre yves NAULEAU , Anthony DAGUET, Soizig NEDELEC)

DELIBERE :

MODIFIE les représentants chargés de siéger au Conseil d'écoles élémentaires de Jean MACE et de CONDORCET :

Ecoles maternelles	Ecoles élémentaires
Pierre BROSSOLETTE : Alain DESCAMPS	Robespierre : Damien BIDAL
Saint-Just : Sandrine DESIR	Babeuf : Pierre SACK
Paul BERT : Dominique DANDRIEUX	Jean MACE : Massinissa HOCINE
Louise MICHEL : Jean-Paul GILLY	Condorcet : Solène DA SILVA
Jean-Jacques ROUSSEAU : Guillaume GODIN	Jean Jaurès : Zakia BOUZIDI
Marc BLOCH : Zayen CHICKDENE	Jules GUESDE : Massinissa HOCINE
Stendhal : Maryse EMEL	Eugène VARLIN : Maryse EMEL
Francine FROMOND : Marie-Pascale REMY	Jules VALLES : Gilbert FAUCHEUX
Gérard PHILLIPE : Samuel MARTIN	Edgar QUINET : Annie VACHER
Jacques PREVERT : Kourtoum SACKO	Albert MATHIEZ : Solène DA SILVA
Jean PERRIN : Pierre SACK	Joliot CURIE : Christiane DESCAMPS
Robert DOISNEAU : Sandrine GRYNBERG DIAZ	Paul LANGEVIN : Sandrine DESIR
Anne SYLVESTRE : Marie-Françoise MESSEZ	Victor HUGO : Michel HAJI-GAVRIL
Angela DAVIS : Yasmina BAZIZ	Balzac : Ling LENZI
Françoise DOLTO : Philippe ALLAIN	Firmin GEMIER : Kourtoum SACKO
Taos AMROUCHE : Jérôme LEGENDRE	Charlotte DELBO : Patricia LOE
Vandana SHIVA : Véronique DAUVERGNE	Maria CASARES : Cédric SCHROEDER
	Wangari MAATHAI : Philippe ALLAIN
	Frida KAHLO : Yasmina BAZIZ

DIT que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 26/09/22

Accusé en préfecture :

93-219300019-20220922-lmc126577-DE-1-1

Publiée le : 26/09/22

Certifiée exécutoire : 26/09/22

Le Maire,
Karine FRANCKET



